

<http://www.snetap-fsu.fr/Formation-des-enseignants-et-des.html>



# Formation des enseignants et des CPE

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -



Date de mise en ligne : jeudi 20 octobre 2011

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

[L'entrée en fonction des enseignants](#)

[L'entrée en fonction des CPE](#)

## Formation des CPE

La note de service [DGER/SDEDC/N2011-2089](#) : [Organisation et évaluation de l'année de stage des conseillers principaux d'éducation stagiaires issus des concours externe et interne : 2011-2012](#) est parue le 15 juillet 2011

**Analyse de cette circulaire à la lumière des apports et modifications obtenus par le SNETAP-[FSU](#) : le texte mis en évidence correspond aux éléments obtenus par le Snetap**

## Suite aux réunions DGER/Agro-Sup/Inspection/Snetap

### Affectation

Les CPE stagiaires issus du concours externe organisé dans le cadre de la session 2011,...

....Ils sont affectés en situation de responsabilité pour la durée de leur formation, **dans un établissement disposant d'un service de vie scolaire doté de deux postes de CPE**, sauf cas très particulier : de fait, leur tuteur se trouvera au sein même de leur établissement d'affectation, à défaut dans un autre établissement.

### Formation

Elle comporte :

**7 semaines de formation (6 semaines à Dijon et une semaine à l'[ENFA](#) de Toulouse),**

2 semaines de stage (2 fois 4 jours)

## À l'issue des interventions/négociations du Snetap

[Affectation/Généralités](#)

[Tutorat](#)

[La formation/objectifs](#)

[La formation/organisation](#)

[Évaluation](#)

## Affectation/Généralités

### Version initiale

Les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ([EPLEFPA](#)) d'affectation veilleront à l'accueil et à l'intégration des CPE stagiaires dans leur établissement, ils prendront les mesures nécessaires pour que les stagiaires bénéficient, en plus des journées libres régulièrement prévues par leurs obligations de service, d'une journée hebdomadaire destinée aux recherches qu'ils doivent conduire, notamment pour la préparation des divers travaux concourant à leur évaluation.

### Version définitive

Les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) d'affectation veilleront à l'accueil et à l'intégration des CPE stagiaires dans leur établissement, ils prendront les mesures nécessaires pour que les stagiaires bénéficient, en plus des journées libres régulièrement prévues par leurs obligations de service **(35 h sur 4 jours) d'une journée hebdomadaire** de leur entrée à leur fin de formation destinée aux recherches qu'ils doivent conduire, notamment pour la préparation des divers travaux concourant à leur évaluation.

## Tutorat

### Version initiale

Le tuteur est un conseiller principal d'éducation titulaire ayant capitalisé une expérience professionnelle de trois années minimum et en poste dans un établissement susceptible de faire découvrir les différentes facettes du métier de CPE.

Le tuteur peut être en poste dans le même EPLEFPA que le stagiaire ou dans un autre établissement.

Si le tuteur se trouve sur le même site que le stagiaire il devra veiller à confier des tâches de responsabilité au CPE stagiaire afin de lui permettre d'enrichir sa réflexion et sa pratique. Si le tuteur est en poste sur un autre site ou dans un autre [EPL](#), il se rendra dans l'établissement du stagiaire en septembre ou octobre 2011 durant un jour ou deux. A son tour, le stagiaire se rendra deux jours consécutifs dans l'établissement du tuteur entre le mois de décembre 2011 et février 2012.

Le rôle premier du tuteur, même s'il doit évaluer le stagiaire, est celui d'un professionnel accompagnant l'appui à la prise de fonction d'un « pair ». Le but est d'accompagner le stagiaire dans l'exercice de ses nouvelles fonctions par l'écoute, le conseil, l'aide et le soutien si nécessaire, le partage d'expérience ainsi que l'appui méthodologique. Au terme de l'année de stage une indemnité de tutorat est versée au tuteur.

### Version définitive

Le tuteur est un conseiller principal d'éducation titulaire **volontaire** ayant capitalisé une expérience professionnelle de trois années minimum et en poste dans un établissement susceptible de faire découvrir les différentes facettes du

métier de CPE.

**Le directeur de l'EPLEFPA veillera à confier** des tâches de responsabilité au CPE stagiaire afin de lui permettre d'enrichir sa réflexion et sa pratique. Si le tuteur est en poste sur un autre site ou dans un autre EPL, il se rendra dans l'établissement du stagiaire en septembre ou octobre 2011 **au moins à deux reprises . À raison de deux journées consécutives** A son tour, le stagiaire se rendra deux jours consécutifs dans l'établissement du tuteur entre le mois de décembre 2011 et février 2012.

Le rôle premier du tuteur, même s'il doit évaluer le stagiaire, est celui d'un professionnel accompagnant l'appui à la prise de fonction d'un « pair ». Le but est d'accompagner le stagiaire dans l'exercice de ses nouvelles fonctions par l'écoute, le conseil, l'aide et le soutien si nécessaire, le partage d'expérience ainsi que l'appui méthodologique. Au terme de l'année de stage une indemnité de tutorat est versée au tuteur.

**Pendant toute la durée du stage, l'établissement perçoit une subvention égale au salaire d'un agent contractuel à mi-temps pour assurer la continuité du service pendant les absences du stagiaire**

## La formation/objectifs

### Version initiale

- le CPE chef de service : recrutement des assistants d'éducation, gestion et animation d'une équipe, techniques d'animation de groupe, place du CPE dans l'équipe de direction,
- la psychologie de l'adolescent et éducation à la santé : les stagiaires soutiendront leur mémoire professionnel au cours de cette dernière session. Par ailleurs, les quelques journées seront axées sur la thématique de l'éducation à la santé, la prévention des risques et des violences, les formes de discriminations. Des études de cas viendront illustrer ces thèmes traités et appuyés par des apports d'expériences en établissements.

### Version définitive

- le CPE chef de service : recrutement des assistants d'éducation, gestion et animation d'une équipe, techniques d'animation de groupe, place du CPE **par rapport à l'équipe de direction**, relation avec les autres équipes de l'établissement.
- la psychologie de l'adolescent et éducation à la santé. **Ce module est constitué d'apports théoriques dispensés par un psychosociologue, d'études de cas et de témoignages de pairs et d'infirmières, d'interventions du Bureau de la vie scolaire ( BVIE), l'ensemble des interventions durant 2,5 jours. C'est au cours de ce dernier module de formation que se dérouleront les soutenances des mémoires professionnels.**  
**Une dernière demi-journée sera consacrée au bilan de formation et à la gestion des situations particulières notamment pour l'expression des besoins en formation continue.**

# La formation/organisation

## Version initiale

- 2 semaines de stage (2 fois 4 jours)...  
Ces deux semaines seront valorisées comme suit :
- pour les stagiaires....Pour compléter ses jours de stage (4), le stagiaire se rendra dans des structures d'insertion, d'orientation, de prévention ou d'accompagnement de jeunes à raison d'une journée par structure.
- pour les stagiaires dont le tuteur est dans l'établissement du stagiaire : 4 jours consécutifs seront consacrés à un stage dans un autre établissement du [MAAPRAT](#) ou de l'[EN](#). Les autres journées (4) seront effectuées en structures spécifiques à raison d'une journée par structure.

## Version définitive

- 2 semaines de stage (2 fois 4 jours)...  
Ces deux semaines seront valorisées comme suit :
- pour les stagiaires.... Pour compléter ses jours de stage (4), le stagiaire se rendra au minimum dans **deux** structures d'insertion, d'orientation, de prévention ou d'accompagnement de jeunes.
- pour les stagiaires dont le tuteur est dans l'établissement du stagiaire : 4 jours consécutifs seront consacrés à un stage dans un autre établissement du MAAPRAT ou de l'EN. Les autres journées seront effectuées **dans au minimum 2 structures spécifiques**.

# Évaluation

## Version initiale

Au cours de la formation à AgroSup Dijon, les stagiaires auront des travaux à réaliser à la demande des enseignants (formateurs) et/ou des intervenants. Par exemple, il leur est demandé de faire un bilan de quelques pages des différents stages effectués dans l'année.

Les stagiaires auront à construire un mémoire professionnel qu'ils soutiendront en mai 2012 devant leur directeur de mémoire et un CPE titulaire. Les directeurs de mémoire (enseignants d'AgroSup) seront chargés d'assurer un suivi (en présentiel et à distance) du mémoire durant la formation. Des apports méthodologiques (plan, grille, échéances, éléments théoriques, ...) seront assurés par AgroSup

## Version définitive

Au cours de la formation à AgroSup Dijon, les stagiaires auront des travaux à réaliser à la demande des enseignants (formateurs) et/ou des intervenants. Il leur sera demandé de faire un **bilan analytique de 4 pages maximum pour chaque stage effectué en veillant à montrer l'intérêt de ce stage au regard de leur pratique professionnelle**.

Les stagiaires auront à construire un mémoire professionnel qu'ils soutiendront le jeudi 24 mai 2012 devant leur directeur de mémoire et un CPE titulaire. Des apports méthodologiques (plan, grille, échéances, éléments théoriques, ...) seront assurés par AgroSup au cours de la formation.

Les directeurs de mémoire (enseignants d'AgroSup) seront chargés d'assurer un suivi (en présentiel et à distance) du mémoire durant la formation.

**Ce mémoire doit formaliser la conduite d'une action concrète dans l'établissement d'affectation et permettre**

de porter une analyse réflexive par rapport à cette action . Il est donc parfaitement connecté au contexte de travail des CPE et leur permet de faire un choix stratégique d'une action, et d'en évaluer la cohérence, l'efficacité et les ajustements éventuels.

Didier Revel, élu catégoriel CPE - Octobre 2011

Voir aussi :

- [Projet de note de service formation des CPE : la DGER doit revoir sa copie](#)
- [Mastérisation, propositions pour la formation des CPE](#)

## Formation des enseignants

Le gouvernement a décidé de porter à bac+5 (mastère) le niveau de recrutement de tous les enseignants, « de la maternelle à l'université ».

Assurer une meilleure formation aux enseignants, sur qui reposent l'investissement éducatif de notre pays, et l'avenir des générations futures, semble, au premier abord, une bonne chose.

Mais la médaille à l'avant trop brillante a un revers bien sombre : ces nouveaux enseignants, devant les élèves, sans la moindre préparation, dès leur réussite aux concours, doivent en fait se former à leur métier « sur le tas ».

Chronique d'un échec annoncé et de l'action menée par le Snetap :

- **Mars 2011**

Le jeudi 17 mars 2011 les organisations syndicales (SNETAP FSU - SFOERTA [FO](#) - SYAC [CGT](#) - SGEN [CFDT](#)) ont rencontré la DGER pour un premier bilan du processus de formation des enseignants stagiaires externes. Ce bilan s'est fait à partir de deux enquêtes menées d'une part par l'ENFA et d'autre part par l'Inspection qui étaient présente pour commenter leur enquête. [Compte rendu](#) de cette réunion par les stagiaires syndiqués que le Snetap avait associés.

- **Janvier 2011 - acte 2**

Le 13 janvier 2011, une délégation du Snetap FSU a exprimé auprès de Monsieur Michel GOMEZ (sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences - DGER), le malaise dans lequel se trouvent de nombreux collègues stagiaires, victimes de la mise en place de la réforme de la mastérisation. [type="application/pdf">](http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2011_01_13_rencontre_dger_-_snetap.pdf)



### **communiqué, pour une autre réforme**

Lettre du Snetap à la DGER pour demander des mesures effectives pour sortir de l'impasse d'une formation des enseignants au rabais.

[type="application/pdf">](http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2011_01_24_courrier_dger_-_situation_stagiaires_enfa.pdf)



### Courrier à la DGER - situation prof stagiaires

- **Janvier 2011** - acte 1

55 stagiaires écrivent aussi un courrier au Ministre, qui dénonce la situation qui leur ai faite. Les stagiaires syndiqués au Snetap organisent la mobilisation et participent au groupe de travail institué par le Snetap. <a href='http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/communiqué\_aux\_stagiaires\_externes\_6\_mars\_2011.pdf' title='PDF - 41.1 ko' type='application/pdf'>



### Communiqué aux stagiaires - janvier 2011

- **Décembre 2010**

Premier bilan de l'enquête réalisée auprès de 73 stagiaires externes de l'enseignement agricole public  
Pour les 73 enseignants stagiaires, l'entrée dans le métier est cruelle. Ils ont été affectés en responsabilité dans les établissements et ne recevront que 7 semaines de formation à l'Ecole Nationale de Formation Agronomique. Le Snetap a réalisé a rencontré plusieurs fois les stagiaires à l'ENFA à Toulouse et a décidé de mener une enquête pour ré-ouvrir des négociations.

[Lire le bilan](#)



- **Mars 2010**

La DGER a décidé d'affecter les nouveaux recrutés dans les établissements, en supprimant l'année de formation en affectation à l'ENFA.

Le Snetap, avec l'intersyndicale, appelle les personnels à réagir, à continuer de signer la pétition et à [refuser d'être conseillers pédagogiques](#).

- **Février 2010 : non aux profs cobayes !**

Le gouvernement avance à marche forcée et entend imposer sa vision de la réforme, sur fond de réduction des effectif et de précarisation accrue. Ce n'est pas celle des personnels, qui sont appelés à signer la pétition [« Pas de profs non formés devant les élèves ! »](#).

- **Octobre 2009**

Malgré la publication des décrets qui organisent la nouvelle formation des enseignants, le Snetap continue d'exiger une autre réforme qui prenne en compte les attentes des personnels.

Il est partie prenante des [« assises de la formation des enseignants »](#) organisées début novembre par la FSU.

- **Mars 2009**

L'administration (DGER) ayant mis en place un groupe de travail pour la mise en oeuvre de la réforme de la formation des enseignants, au vu des premières intentions, l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (Snetap-FSU, Sfoerta-FO, Syac-CGT [1]) s'est adressée collectivement à la DGER pour dénoncer la politique

éducative du gouvernement et [la façon dont il met en chantier la réforme de la formation et du recrutement des enseignants](#).

- **Juin 2008**

Dès l'annonce gouvernementale, le Snetap s'interroge sur la pertinence et les conditions de mise en oeuvre de cette mesure et appelle à signer la pétition [« pour une formation des enseignants de haut niveau dans des IUFM renouvelés »](#).